



suis je obligé de partir en retraite ou pas avant ma date choisi

Par **magg**, le **27/01/2016** à **20:22**

bonjour je vais avoir 63 ans au mois de juillet j ai un taux pleins mais je voudrais prendre ma retraite le 1 decembre la direction me laisse tranquille mais j ai d autre chefs qui m arcelent tout les jours en me posant la question quand vais je partir a ton le droit de me vire sans faute professionnel je travail dans la grande distribution et je suis toujours au top de tout mes moyens une reponse svp cordialement

Par **P.M.**, le **27/01/2016** à **23:22**

Bonjour,

De toute façon à cet âge, l'employeur ne peut pas vous forcer à prendre votre retraite et vous pouvez donc le faire quand vous l'aurez choisi en respectant le préavis prévu en cas de licenciement...

A ceux qui veulent vous pousser vers la sortie, vous pourriez répondre qu'ils ne sont pas l'employeur et même pas la direction et que vous saurez prendre votre décision sans eux...